

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
MRC DE MONTMAGNY

À une séance **spéciale** des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue **LUNDI, le 15 février 2021**, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à **dix-huit heures trente**.

À laquelle sont présents :

Messieurs
Frédéric Jean, Maire
Yves Laflamme
Jean-Guy St-Pierre
Jean-Yves Gosselin
Mesdames
Sandra Proulx
Huguette Blais
Chantal Blanchette

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 103-2021 du 10 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire pour une période additionnelle soit jusqu'au 19 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne ou par audioconférence

R-041-2021

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par : Huguette Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'ouvrir cette séance spéciale du conseil, Il est 18h30

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture est faite de l'ordre du jour suivant :

- 1 Ouverture de la séance spéciale
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Administration
 - 3.1 Ascenseur : soumissions reçues
 - 3.2 Participation au journal l'Écho
 - 3.3 Poste de technicien(ne) en loisirs
- 4 Levée de la séance spéciale

R-042-2021

Il EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

3 ADMINISTRATION

3.1 ASCENSEUR : SOUMISSIONS REÇUES

Pour faire suite au processus d'appel d'offre sur SEAO pour la construction d'une annexe à l'arrière de la Maison de la Paroisse, abritant un escalier de secours et un ascenseur, permettant de franchir les 4 étages de l'immeuble, deux entreprises ont soumissionné selon les plans de monsieur Luc Fontaine, architecte.

Il s'agit de :

Constructions TD Inc. 579 300\$ avant taxes

Constructions Langis Normand Inc. 644 952\$ avant taxes

Selon les coûts estimés par l'architecte et l'ingénieur, la Municipalité s'attendait à recevoir des offres pour un montant estimé à 300 000\$.

La Municipalité s'est prévaluée de l'option de n'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

La Municipalité possède aussi l'option de réévaluer avec le plus bas soumissionnaire l'offre offerte. L'autre option serait de retourner en appel d'offre.

Les parties continuent les discussions et aucune décision finale n'a été prise pour le moment.

3.2 PARTICIPATION AU JOURNAL L'ÉCHO

Les membres du conseil municipal de Saint-François de la Rivière-du-Sud ont tenu à mettre à l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil de lundi le 15 février 2021 un point intitulé : Participation au journal L'Écho. Ce point a pour but de discuter des nombreux malaises et inconforts qui persistent depuis plus d'un an à l'égard des pratiques et façons de faire de la partie journalistique du journal.

Le conseil municipal considère que le journal l'Écho, est un journal à vocation communautaire et que depuis plus d'un an, le travail journalistique effectué ne répond pas aux attentes de la communauté ni des représentants municipaux. Les douze derniers mois ont été marqués par des maladroites journalistiques incompréhensibles conduisant à des interprétations, de la désinformation, de la bisbille et de nombreux malaises allant même jusqu'à remettre en question la participation et la contribution de la Municipalité au journal. Les membres du conseil, de façon unanime, s'étaient donné jusqu'au 31 décembre 2020 afin de prendre une décision face à cette malheureuse situation qui perdure depuis trop longtemps et qui nuit à toute la population, aux bénévoles et tous les acteurs économiques, communautaires et sociaux de Saint-François.

Après analyse et discussion;

R-043-2021

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Huguette Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de demander au conseil d'administration du journal l'Écho de prendre position face aux demandes de la Municipalité et d'apporter les correctifs nécessaires au sein du travail journalistique du journal l'Écho afin que la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud et tous les contribuables et membres puissent retrouver dans le journal l'Écho sa vocation communautaire et rassembleuse en mettant en valeur les réalisations dynamiques et constructives au sein de la Municipalité et tout en privilégiant le plus grand respect des bénévoles qui travaillent de près ou de loin à la parution mensuelle du journal L'Écho et à sa raison d'être à vocation communautaire.

3.3 POSTE DE TECHNICIEN(NE) EN LOISIRS

Depuis le début décembre, le poste de technicien(ne) en loisirs est vacant et plusieurs candidatures se sont montrées intéressées. Le comité a procédé à des entrevues et une candidature a été retenue. Le comité propose donc au conseil de retenir la candidature de monsieur Félix Bélanger-Cloutier compte tenu de sa formation et de ses expériences de travail passées reliées au poste convoité.

Après analyse et discussion;

R-044-2021

IL EST PROPOSÉ par : Huguette Blais

APPUYÉ par : Jean-Yves Gosselin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la candidature de monsieur Félix Bélanger-Cloutier et de confirmer la nomination de ce dernier à titre de technicien en loisirs. Son entrée en fonction se fera très rapidement une fois que les vérifications d'usage et les prises de références seront complétées.

4 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités ;

R-045-2021

IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx
APPUYÉ par : Yves Laflamme
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter de lever la séance
spéciale. Il est présentement 19h 47.

_____ Maire

_____ Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.